

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 11783
Numéro SIREN : 449 217 835
Nom ou dénomination : A.S.- ASSURANCE & SOUSCRIPTION

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2022 sous le numéro de dépôt 55310

A.S. – ASSURANCE & SOUSCRIPTION

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris
449 217 835 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 AVRIL 2022

EXTRAIT

$$(\dots)$$

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Sisaho International de son mandat de Président de la Société et nomination de Madame Florence Louppe en qualité de nouveau Président de la Société – Examen et approbation du contrat de mandataire social relatif à l'exercice par Madame Florence Louppe du mandat de nouveau Président de la Société

L'Associé Unique,

- **prend acte** que, par lettre en date de ce jour, la société Sisaho International a informé la Société de sa décision de démissionner de son mandat de Président actuel de la Société avec effet à l'issue des présentes décisions écrites ;

$$(\dots)$$

- **décide**, en conséquence de ce qui précède, de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de la société Sisaho International, Madame Florence Louppe de nationalité française, née le 27 novembre 1978 à Bordeaux (33) et demeurant _____, avec effet immédiat à l'issue des présentes et pour une durée indéterminée.

Il est précisé que Madame Florence Louppe a d'ores et déjà déclaré qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements, les statuts pour l'exercice de son mandat de Président de la Société.

$$(\dots)$$

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

L'Associé Unique **décide** expressément de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

SAB Formalités
23, rue du Roule
75001 Paris

ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer,

- de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et partout où sera besoin, et, en conséquence,
- de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Extrait certifié conforme

Florence Louppe

Président

DocuSigned by:

E007046E10D0411...